



## REGLEMENT de L'OFFICE des LIVRES PEEP

**Art 1** : Les livres nécessaires aux élèves du lycée sont mis à la disposition des familles selon une formule **vente puis rachat** pour les sections générales **ou location** pour les Bac professionnels. Ils peuvent être neufs ou d'occasion.

Seuls les membres de l'association à jour de leur cotisation peuvent bénéficier de ce service.

**Art 2** : La liste des livres retenue sera celle arrêtée par le chef d'Etablissement et le Conseil d'enseignement.

En aucun cas, les parents ne devront accepter qu'un professeur change ou rajoute un livre à la rentrée.

### Manuels vendus

**Art 3** : En fin d'année scolaire, seuls seront rachetés **avant la fermeture annuelle** les livres retenus par le Conseil d'enseignement du lycée pour l'année suivante.

**Art 4** : La reprise tient compte de l'état des manuels. Pour conserver toute leur valeur à vos livres, prenez-en soin, **couvrez-les**, n'y portez aucune inscription.

**Art 5** : Redoublants : Vous conservez vos manuels, vous ne réglez que l'adhésion (sauf changement de livres, nous consulter).

### Manuels loués

**Art 6** : En fin d'année scolaire, **tous les ouvrages doivent obligatoirement être rendus à l'office des livres.**

Les élèves passant en classe supérieure **et les redoublants** doivent renouveler leur inscription et acquitter une nouvelle location pour avoir leur collection.

**Art 7** : Afin de conserver les livres en bon état, **ils devront être couverts.**

**Art 8** : Tout manuel détérioré ou perdu sera facturé au tarif en cours.

**Art 9** : Tout élève quittant l'établissement en cours d'année doit obligatoirement restituer sans délai les livres dont il est locataire.

=====  
**Art 10** : Nous commandons nos livres mi-juillet en fonction des inscriptions.

**Seuls les élèves inscrits avant le 13 juillet 2017** auront leur collection assurée à la rentrée.

**Les retardataires** seront servis dans la mesure des stocks disponibles.

Les livres manquants seront commandés et distribués ultérieurement.

**Art 11** : Les prix de vente et de location sont fixés par une commission désignée par le Comité de la PEEP

### **Réservation et inscription impératives avant le 13 juillet 2017**

**OFFICE des LIVRES PEEP : 19 rue Thore 40100 DAX tél : 05 58 74 80 01**

**Ouvert du 1<sup>er</sup> juin au 20 octobre 2017 du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h 00.**

**ATTENTION !!! du 19 juin au 13 juillet et du 28 août au 8 septembre 2017**

**ouverture sans interruption de 9h à 17h du lundi au vendredi**

**Fermeture annuelle : du 14 juillet 2017 au 27 août 2017 inclus**